

COORDONNEES

**50 Bd Franck Pilatte
06300 Nice**

Tel fixe : 04.93.89.23.33

Tel mobile : 06.75.79.13.12

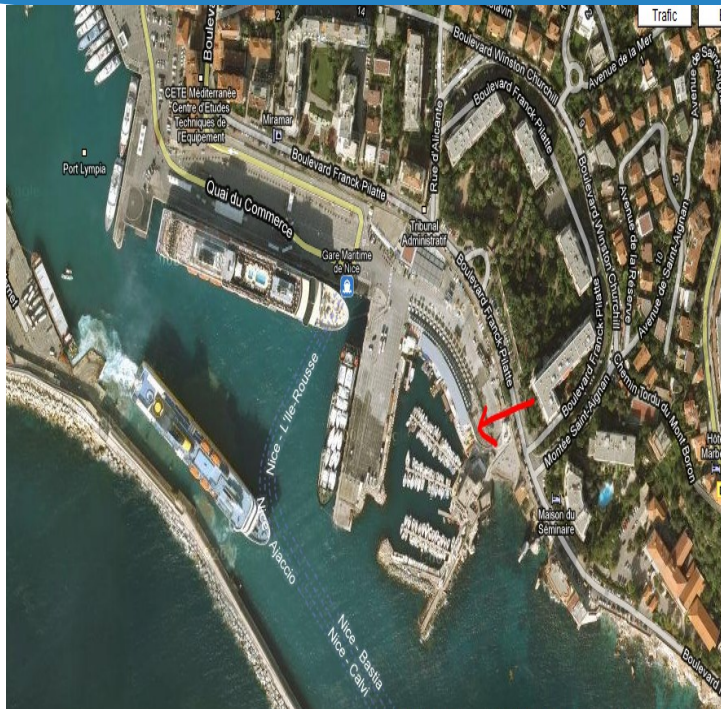
Email :

cdb@plongeeaignautique.fr

Site :

www.plongeeaignautique.fr

NOUS TROUVER



Accès par le 50 bd Franck Pilatte
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)

Parking à proximité

Ouvert du lundi au samedi
de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Départ des bateaux 9h00 et 13H30
Rendez-vous une demi-heure avant

Association de gestion Loi 1901
FFESSM n°33060400
déclaration jeunesse et sport n° 98.12-06
agrément jeunesse et sport 06-S-10-12-D
N° Siret 418 532 040 00015
N° Siren 418 532 040



**PLONGEE
AIGLE NAUTIQUE**

**LE NIVEAU 2
PA20/PE40
DE PLONGEE
SOUS-MARINE**



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.

Être âgé de 16 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).

Être titulaire du niveau I de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet ou attestation admis en

équivalence.

Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin selon le modèle FFESSM

les candidats disposent d'un délai de 15 mois pour acquérir l'ensemble des 6 compétences.

PRESENTATION

Les étapes à effectuer pour passer le N2

Justifier de 25 plongées en exploration N1, effectuer une plongée d'évaluation, suivre une formation PE40 (plongeur encadré 40m), réaliser 25 plongées d'exploration encadré à 40m, effectuer une plongée d'évaluation, suivre une formation PA20 (plongeur autonome 20m)

Les deux formations cumulés PE40+PA20=N2

Les plongées d'exploration entre les formations ont pour but de perfectionner les compétences acquises lors de la formation

L'évaluation avant d'entrer en formation a pour objectif de vérifier l'évolution du plongeur, que le plongeur maîtrise encore les compétences apprises et l'expérience acquise par la suite.

Pour les formations PE40 et PE20 il faut disposer de table de décompression immergeable MN90, parachute de palier et ordinateur de plongée.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS

Licence et cotisation

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

141 € *

Fournir un certificat médical

*au 15/09/19

Pour chaque stages

Dispensés par des moniteurs brevetés, ils incluent :

- **le prêt du matériel,**
- **les cours théoriques,**
- **1 Stage de 8 séances,**
- **carte FFESSM/CMAS.**

250 €